DÉPARTEMENT RÉPUBLIQUE FRANÇAISE do la arente-Maritime COMMUNE de__ ROYAN ABRONDISSEMENT ROCHEFO T Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal CANTON ROYAN 24 Février 1948 194 Séance du OBJET: L'an mil nenf cent quarante huit, le 24 ndicat d'Ini d e Février , le Conseil Municipal de ROYAN tive. natruo tion d'ést assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de avillon prom. REGAZONI Che Maire , en session ordinaire oire. extraordinaire d'après convocations faites le 19 Février 1948 NOMBRE de nseillers municipaux nt pris part au vote : Etaient présents: MM. REGAZONI, Rochedereux, Veys slère, Prugnaud, Chamboulan, Chollet, Baudet Melle Rikosky, Bujard, Chazeau, Domecq, Simon Dufour, Main, Countl, Pouget. Représentés : Mi Péraudeau par Chamboulan l'affichage, à la porte la mairie, du compte Bouchet par Bujard Metadier par Dufour. Absents : MM. du de la séance : Excusé : Thirion. Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. ..., ayant obtenu la majorité des Bujard suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées. M. le Président a ouvert la séance et a circonstances actuelles est l'organisation du bureau de renseignements touristiques. Jusqu'à ce jour le Syndicat d'Initiative "Essi" s'en était chargé. Or, le Pavillon du Syndicat a été entièrement détruit et avec lui une documentation générale

de grande valeur. Celui-ci est dans l'impossibilité maté rielle de faire rétablir l'immeuble dans les délais asse

abandonner au profit de la Chambre d'Industrie les dommages de guerre qui lui seront attribués pour le Favillon dont il était propriétaire, à charge par la Chambre

Une solution peut intervenir qui consistera à

courts pour remplir la charge qui lui incombe.

paux dans lesquels seront prévus les locaux nécessaires pour le bureau de renneignements du Syndicat d'Initiative.

Ces dommages sont estimis à 500.000 fre environ et le pavillon provisoire à 530.000 fre environ.

La Chambre d'Industrie Climatique a pris la délibération suivante :

La Chambre d'industrie Javant obligatoirement avoir un bureau de renseignements touristiques accepte que, comme par le passé de soit le Sandicat d'Initiative qui assume cette fonction.

Son local ancien, situé squara Botton, se terrain de la ville ayant été détruit, un pavillon provisoire sera édifié par ses soins de Botton, éga-

lement sur terrain de la ville.

Pour lui en permettre l'exécution la Chambre d'Industrie avancera au Syndicat d'Initiative les fonds qui lui seront nécessaires pour cette construction estimée selon le devis établi par M. Baraton à 530.000 fra environ. Ces avances lui seront remboursées par le Syndicat d'Initiative au fur et à mesure que celui-ci recevra du MRU les dommages de puerre afférents à l'ancien avillon détruit.

Le syndicat d'Initiative devra désigner un membre de son Comité qui aura qualité pour réaliser

l'opération".

LE CONSEIL APPROUVE

La Richella, to - 5 A/H 1948

le Secrétaire Control, l'ait et délibéré à ROYAN les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MMles mambres présents.

Si le vote a on lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la bidu 5 avril 1884).

N'ont pas signé : MM.

Mentionner à la suite la causequi les abmpêches de signer [Art. 57 de la loi municipale],

Pour extrait conforme :

Pour le Moire, Le Maire,
L'Adjoint détaué :